



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique de développement des régions

Question écrite n° 10262

Texte de la question

Reponse. - tourisme en espace rural est un objectif coherent avec l'operation integree de developpement de la Bretagne centrale ; ce programme, adopte en novembre 1987, comporte d'ailleurs des mesures en ce sens, en particulier la valorisation du reseau de canaux. Pour favoriser l'obtention d'un financement communautaire pour certaines operations, le comite de pilotage de l'OID a retenu une demande de classement des trente-six cantons concernes en « zone defavorisee ». Une fois achevees les procedures de preparation de ce dossier, le Gouvernement francais ne manquera pas d'appuyer aupres des instances communautaires cette demande de reconnaissance de la Bretagne centrale comme zone defavorisee.

Texte de la réponse

Reponse. - tourisme en espace rural est un objectif coherent avec l'operation integree de developpement de la Bretagne centrale ; ce programme, adopte en novembre 1987, comporte d'ailleurs des mesures en ce sens, en particulier la valorisation du reseau de canaux. Pour favoriser l'obtention d'un financement communautaire pour certaines operations, le comite de pilotage de l'OID a retenu une demande de classement des trente-six cantons concernes en « zone defavorisee ». Une fois achevees les procedures de preparation de ce dossier, le Gouvernement francais ne manquera pas d'appuyer aupres des instances communautaires cette demande de reconnaissance de la Bretagne centrale comme zone defavorisee.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10262

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1986, page 3572

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1950